Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Departement für Umwelt, Verkehr, Energie und Kommunikation UVEK

EnDK
Konferenz Kantonaler Energiedirektoren
Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie
Conferenza dei direttori cantonali dell'energia
Conferenza dals directurs chantunals d'energia

Schweizerischer Gemeindeverband
Association des Communes Suisses
Associazione dei Comuni Svizzeri
Associaziun da las Vischnancas Svizras

Schweizerischer Städteverband
Union des villes suisses
Unione delle città svizzere

Charte pour accélérer le développement des réseaux thermiques

Introduction

La décarbonation de l'approvisionnement en chaleur est l'un des facteurs décisifs à prendre en compte pour atteindre les objectifs de la politique énergétique et climatique de la Suisse. 100 térawattheures (TWh) de chaleur sont produits chaque année en Suisse à partir de diverses sources d'énergie et sont utilisés sous forme de chauffage, d'eau chaude, de chaleur industrielle et de refroidissement à différents niveaux de température. 55 % de cette consommation sont couverts par les agents fossiles que sont le mazout et le gaz.[1] Le secteur du bâtiment et de l'industrie sont chacun responsables d'environ 24 % des émissions de gaz à effet de serre.[2]

Les réseaux thermiques constituent un élément important dans la mise en œuvre de la Stratégie énergétique 2050 et l'atteinte de l'objectif « zéro émission nette », en particulier si on utilise des sources d'énergie renouvelables et de chaleur fatale locales dans les zones à forte densité de chauffage ou de froid. Dans les zones urbaines à forte densité thermique, des investissements conséquents ont déjà été réalisés dans les réseaux thermiques. Il reste un important potentiel à exploiter, dont il faudrait poursuivre le développement. Selon les perspectives énergétiques 2050+, la consommation des réseaux de chauffage à distance et de proximité devrait presque doubler par rapport à la situation actuelle.

Compte tenu du potentiel limité d'énergies renouvelables disponibles localement, les réseaux de chaleur sont incontournables pour exploiter des sources d'énergie telles que la géothermie de moyenne profondeur, les lacs et les rivières. En ce sens, les réseaux thermiques représentent une technologie fondamentale pour atteindre nos objectifs climatiques et garantir une sécurité d'approvisionnement maximale pour la Suisse.

Les réseaux thermiques nécessitent non seulement une acceptation politique et sociale locale, mais aussi de longs délais de planification et de réalisation. La complexité des projets, les différences régionales, politiques et juridiques ainsi que les attentes en matière de viabilité économique constituent des obstacles importants pour les responsables de la mise en œuvre des réseaux thermiques. C'est donc le facteur temps, et non la technologie, qui représente le principal défi. Comme de nombreux systèmes de chauffage fossiles seront

[1] Consommation finale d'énergie en 2020 pour la chaleur et le froid selon l'OFEV, Analyse de la consommation énergétique 2000–2020 en fonction de l'application : chauffage 59 TWh, eau chaude 13 TWh, chaleur industrielle 24 TWh, froid 5 TWh. Parts fossiles : gaz 28 TWh, mazout 26 TWh. Secteurs : ménages 50 TWh, services 24 TWh, industrie 26 TWh

[2] OFEV, Indicateurs de l'évolution des émissions de gaz à effet de serre en Suisse, 1990–2019

prochainement remplacés, nous abordons une phase cruciale dans le développement des réseaux thermiques. Il est donc nécessaire d'intensifier les efforts maintenant afin d'écarter les obstacles qui freinent ce développement.

La planification et la réalisation des réseaux thermiques relèvent des compétences de la Confédération, des cantons et des communes. L'essentiel des compétences en matière d'aménagement du territoire et de droit de la construction incombent aux cantons, dont ils délèguent à leur tour une partie des tâches aux communes. La Confédération dispose notamment de la compétence pour introduire des instruments d'incitation – comme le Programme Bâtiments – ou pour fixer des dispositions environnementales régissant l'utilisation des sources d'énergie. Les rôles différents de ces trois niveaux étatiques nécessitent une collaboration consensuelle et constructive.

Ces dernières années, des étapes importantes ont déjà été franchies en faveur des réseaux thermiques et de nombreuses installations ont été réalisées. La volonté et l'intention de développer davantage les réseaux thermiques sont grandes dans de nombreuses villes et communes. Au total, les investissements en cours et planifiés s'élèvent à plusieurs milliards de francs.

La Confédération, les cantons ainsi que les villes et les communes, reconnaissent l'importance et la nécessité d'agir pour accélérer le développement des réseaux thermiques. Ensemble, ils déclarent l'importance d'une démarche commune respectant les principes et les prérogatives de l'état de droit. La présente charte permet aux signataires de convenir d'une collaboration et de la consolider par un engagement correspondant.

Engagement

Les signataires sont convaincus qu'il faut s'engager ensemble pour accélérer le développement des réseaux thermiques.

Ils se fixent l'objectif d'augmenter l'offre en chaleur des réseaux thermiques (6 TWh en 2020) de 33 % d'ici à 2030, et de la doubler d'ici à 2050.[3]

Les signataires décident de ce qui suit, dans le cadre de leurs compétences :

1. Nous reconnaissons que les réseaux thermiques peuvent contribuer à réaliser les objectifs de la stratégie climatique et énergétique de la Suisse.
2. Nous sommes conscients que plus nous attendons, plus il sera difficile de réaliser des réseaux thermiques efficaces et économiques avec une densité de raccordement élevée. Nous nous engageons donc, dans la mesure des moyens à notre disposition, à ce que le potentiel des réseaux thermiques en Suisse soit développé dans un avenir proche et de manière durable, et que les opportunités qui se présentent soient exploitées.
3. Nous soutenons le développement des réseaux thermiques dans les zones qui s'y prêtent, dans le cadre de nos compétences et de nos possibilités et aidons à lever rapidement les obstacles à la construction de réseaux thermiques de nature politique, juridique, financière, technique et organisationnelle.
4. Nous essayons de promouvoir le principe de priorisation des ressources énergétiques renouvelables afin de garantir que les ressources locales soient utilisées en priorité. Nous approuvons l'élaboration de plans énergétiques communaux orientés « zéro émission nette d'ici à 2050 », dans lesquels le recours aux réseaux thermiques est clarifié et ancré.
5. Nous soutenons la mise en place d'un programme qui favorisera les échanges, les compétences et la collaboration entre les trois niveaux étatiques et coordonnera les activités au cours des trois prochaines années.[4]
6. Nous travaillons en partenariat et contribuons à traiter les axes de travail prioritaires annuels.
7. Nous contribuons à démontrer l'utilité des réseaux thermiques, à diffuser les connaissances techniques et à améliorer la disponibilité de professionnels qualifiés.

[3] Selon les Perspectives énergétiques 2050+
[4] À l'issue de ces trois ans, il sera décidé si le programme doit être poursuivi ou non

Bern, den 18. August 2022

Simonetta Sommaruga

Vorsteherin des Eidgenössischen Departements für Umwelt, Verkehr, Energie und Kommunikation UVEK

Dr. Mario Cavigelli

Präsident der Konferenz kantonaler Energiedirektoren EnDK

Hannes Germann

Präsident des Schweizerischen Gemeindeverbands SGV

Martin Flügel

Direktor des Schweizerischen Städteverbands SSV